

Languedoc-Roussillon

livre et lecture



Charte des manifestations littéraires

en Languedoc-Roussillon

Charte des manifestations littéraires

en Languedoc-Roussillon

La Charte des manifestations littéraires en Languedoc-Roussillon est le fruit d'une concertation interprofessionnelle. Elle propose un ensemble de règles déontologiques aux organisateurs de manifestations littéraires, qu'ils soient associations ou collectivités publiques. Cette charte est conçue en harmonie avec les critères définis dans la plupart des régions françaises. Son but est d'encourager la qualité de la vie littéraire en Languedoc-Roussillon.

1. Une manifestation littéraire est un projet culturel

On entend par manifestation littéraire un **événement consacré à la littérature et s'adressant à un large public**. Ses objectifs principaux sont la promotion du livre et de la littérature ainsi que le développement de la lecture auprès des publics les plus variés.

Le **livre est l'objet principal** de la manifestation, toutefois le croisement des démarches et des disciplines artistiques est encouragé. La manifestation littéraire est un **lieu** de rencontre avec des auteurs, de médiation culturelle, de programmation artistique, de diffusion et de commercialisation du livre.

2. Une manifestation littéraire repose sur des choix artistiques

L'organisateur mène une **réflexion constante et innovante sur la création littéraire et sa transmission**. La manifestation est fondée sur un **parti pris intellectuel** et diffuse un **message cohérent**. La programmation en est le reflet.

3. Une manifestation littéraire s'adresse à tous les publics

La manifestation doit être **accessible à tous**. Elle adapte son offre aux différents publics. Elle s'emploie à **élargir son audience** auprès de la population non touchée, grâce à la mise en place **d'actions de médiation et de partenariats** notamment avec des acteurs du territoire. La finalité de ces actions est d'amener le public à fréquenter les lieux permanents du livre et la manifestation elle-même.

4. Une manifestation littéraire est un maillon de la chaîne du livre

Une manifestation littéraire est mise en œuvre **en partenariat avec les autres maillons de la chaîne du livre**, dans le respect et la valorisation de chacun d'entre eux. Auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires et tous médiateurs du livre forment un ensemble de **compétences et de savoir-faire** sur lequel peuvent s'appuyer les organisateurs de manifestations.

Les **auteurs et leurs œuvres** constituent le cœur de la proposition artistique de la manifestation. Ils y sont médiateurs et chacun transmet son regard et sa parole. Les auteurs invités doivent être **publiés à compte d'éditeur**. Ils sont défrayés. Ils perçoivent une **juste rémunération** lorsque leur intervention implique un travail défini avec l'organisateur de la manifestation.

Les **éditeurs** sont les initiateurs économiques de la production de livres et les garants d'une cohérence éditoriale. Ils sont les artisans de la mise en forme des textes et des images. Lorsqu'ils sont invités à une manifestation, les éditeurs permettent la transmission d'un savoir-faire et une participation éclairée aux débats sur le livre.

Les **libraires** participent à la programmation en présentant un assortiment diversifié de livres qui sert le projet de la manifestation. Ils assurent la vente des ouvrages, dans le respect de la loi sur le prix unique du livre. Le nombre de libraires doit être proportionnel à l'affluence et à la dimension de la manifestation.

Les **bibliothécaires** ont la connaissance du territoire, des publics et de leurs spécificités. Ils peuvent donc jouer un rôle lors de la conception, la réalisation et des prolongements de la manifestation. Les libraires et les bibliothécaires assurent la présence physique et publique des livres toute l'année sur le territoire.

5. Une manifestation littéraire s'inscrit dans une démarche professionnelle

L'organisation d'une manifestation suit une **méthodologie**. Les étapes de la réalisation du projet se définissent en amont : étude de la faisabilité, définition des objectifs, du calendrier, recherche de financements, organisation de la logistique, de la communication, définition d'une méthode d'évaluation. Le porteur de projet s'entoure de **personnes compétentes**. Celui-ci et ses partenaires **respectent l'ensemble des lois et règlements** applicables au titre notamment des obligations sociales, fiscales et juridiques, ainsi que les règles de sécurité liées à l'accueil du public.

L'organisateur peut inscrire la manifestation littéraire dans une **démarche de développement durable**. Cette démarche est définie par l'Agenda 21 sur des principes de participation, de responsabilité et de solidarité. Celui-ci encourage la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la qualité de vie de la population, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité d'un territoire, avec le souci de préserver l'environnement. L'organisateur rassemble traces et archives pour constituer la **mémoire** et le patrimoine de la manifestation littéraire.

Ce document a vocation à être diffusé, complété et mis à jour au fil des années et ainsi à poursuivre la dynamique générée par sa publication.